

DEPARTEMENT DE L'ORNE
-
ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN
-

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE : **VIMOUTIERS**

Séance du 25 mars 2009

Date de convocation : le 19 mars 2009

Le vingt cinq mars deux mille neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, M. BIGOT, Mme ROUTIER, Mme LIARD, M. THOUIN, Mme DERAY, Mme LEPLÉ, M. HAUTON, M. SAUQUES, Mme HERVIEUX, M. RIVIERE, M. SAMIN, Mme LEBRETON, Mme BAZIAN, M. GOUSSAUD, Mme JAY, M. CENDRIER, Mle PAMART, Mme LEBERT, M. PENLOUP, Mme GERÔME, Mme LECHEVALLIER, M. MONNIER.

Etaient absents et excusés :

M. GILBERT avait donné pouvoir à Mme LEPLÉ
Mme GROUD avait donné pouvoir à M. TOUCHAIN
M. BRIEN avait donné pouvoir à Mme GERÔME

Secrétaire de séance : M. GOUSSAUD.

Assistaient : M. OLLIVIER, Directeur général des services, Mme MATHIEUX, Mme LETOURNEUR.

VILLE DE VIMOUTIERS
-Loi du 2 mars 1982
Acte publié le 27 mars 2009
Acte notifié le

COMPTE-RENDU

1°) Tarifs 2009 : Garage rue Roger de Montgomery

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de location d'un garage situé rue Roger de Montgomery, à 30 € mensuel.

2°) Comptes de gestion 2008 : Budget ville et budgets annexes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion du Trésorier Municipal pour le budget de la ville et les budgets annexes, pour l'exercice 2008, et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2008. Le document comptable adressé par M. le Trésorier est consultable en Mairie.

3°) Comptes Administratifs 2008 : Budget ville et budgets annexes

Le Conseil Municipal, adopte les comptes administratifs 2008 pour le budget Ville et les budgets annexes, ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement : A l'unanimité, moins 2 abstentions (M. BRIEN, Mme GEROME)

Section d'investissement : A la majorité, moins 2 contre (M. BRIEN, Mme GEROME)

Les documents comptables exhaustifs sont consultables en Mairie.

4°) Budget Primitif 2009 : Budget Ville et budgets annexes

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2009 pour le budget Ville et les budgets annexes ainsi qu'il suit :

Budget Ville :

. Fonctionnement : A la majorité, moins 2 contre (M. MONNIER, M. PENLOUP) et 3 abstentions (M. BRIEN, Mme GEROME, Mme LEBERT)

. Investissement : A la majorité, moins 2 contre (M. MONNIER, M. PENLOUP) et 3 abstentions (M. BRIEN, Mme GEROME, Mme LEBERT)

Ateliers relais :

. Fonctionnement : A l'unanimité

. Investissement : A l'unanimité

Salles aménagées :

. Fonctionnement : A l'unanimité

. Investissement : A la majorité, moins 2 contre (M. MONNIER, M. PENLOUP)

Cuisine centrale :

. Fonctionnement : A la majorité, moins 1 contre (M. MONNIER) et 1 abstention (M. PENLOUP)

. Investissement : A la majorité, moins 1 contre (M. MONNIER)

D.Z.I. :

. Fonctionnement : A la majorité, moins 1 contre (M. MONNIER)

. Investissement : A la majorité, moins 1 contre (M. MONNIER)

Campière :

. Fonctionnement : A l'unanimité

. Investissement : A l'unanimité

Eau :

. Fonctionnement : A l'unanimité

. Investissement : A l'unanimité

Assainissement :

. Fonctionnement : A l'unanimité

. Investissement : A la majorité, moins 1 contre (M. MONNIER)

L'intégralité des documents comptables est consultable en Mairie.

5°) Affectations des résultats

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux affectations de résultats suivantes :

a) Budget ville

○ Au compte 1068 : 512 960.24 €

○ Report à nouveau : 0 €

b) Budget ateliers relais

○ Au compte 1068 : 14 815.33 €

○ Report à nouveau : 0 €

c) Salles aménagées

- o Au compte 1068 : 30 486.67 €
- o Report à nouveau : 0 €

d) Cuisine centrale

- o Au compte 1068 : 29 895.02 €
- o Report à nouveau : 0 €

e) D.Z.I.

- o Au compte 1068 : 7 458.09 €
- o Report à nouveau : 0 €

6°) Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal, à la majorité moins 2 contre (M. PENLOUP, M. MONNIER) et 3 abstentions (Mme LEBERT, M. BRIEN, Mme GEROME), décide de fixer pour 2008 les taux des quatre taxes directes comme suit :

- Taxe d'habitation : 16.74 %
- Taxe sur le foncier bâti : 28.19 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 35,50 %
- Taxe professionnelle : 12,41 %

7°) Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, a fixé le montant des subventions allouées aux associations pour leur fonctionnement durant l'année 2009 (Tableau consultable en Mairie) :

- . Associations patriotiques :
A l'unanimité, moins 3 abstentions (Mme LEBERT, M. BRIEN, Mme GEROME)
- . Associations sportives :
A l'unanimité, moins 1 abstention (Mme LECHEVALLIER)
- . Associations d'animation locale :
A l'unanimité
- . Associations à but socio-culturel :
A la majorité, moins 1 contre (M. MONNIER) et 4 abstentions (Mme LEBERT, M. BRIEN, M. PENLOUP, Mme GEROME)
- . Associations à but socio-éducatif :
A l'unanimité, moins 2 abstentions (M. BRIEN, Mme GEROME)
- . Associations liées à la ville :
A l'unanimité
- . Autres demandes :
A l'unanimité, moins 1 abstention (Mme LEBERT)

8°) Marchés publics

Conformément au code des marchés publics, il est donné connaissance au Conseil Municipal de la liste des marchés publics passés en 2008.

9°) Liste des acquisitions et cessions de biens immobiliers par la commune

Le Conseil est informé que dans le cadre de ses missions, la commune a été amenée à ne procéder à aucune acquisition en 2008. Il prend connaissance des cessions réalisées, selon le tableau consultable en Mairie.

10°) Personnel territorial : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le poste de Garde Champêtre principal à temps complet à compter du 1^{er} avril 2009, Echelle 4 et de créer le poste de gardien de police municipale à temps complet à compter du 1^{er} avril 2009, Echelle4.

Décisions prise dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire et Adjointes (L.2221-22 du CGCT)

M. le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L 2221-22 du C.G.C.T.

Séance levée à 23 h 10